



fondée en 1986

# *L'Expression juste*

Bulletin de l'Association pour le soutien et l'usage de la langue française

XVIII<sup>e</sup> année

23<sup>e</sup> bulletin

janvier 2004

## LETTRE AU MINISTRE DE L'ÉDUCATION

### L'ASULF revient à la charge après 17 ans d'efforts infructueux

Le 9 décembre 2003

Monsieur Pierre REID  
Ministre de l'Éducation

Objet : Le vocabulaire de la convention collective du personnel  
enseignant dans les conseils scolaires

Monsieur le Ministre,

Notre association désire vous entretenir aujourd'hui d'une cause qui lui tient à cœur et pour laquelle elle a consacré beaucoup de temps et d'argent, sans toutefois obtenir de résultats, même après 17 ans d'efforts.

L'ASULF, fondée en 1986, a pour but de travailler à la promotion d'une langue publique de qualité, ce qui inclut les conventions collectives et, en premier lieu, celles des secteurs public et parapublic. Ce souci explique qu'elle soit intervenue à plusieurs reprises pour obtenir l'élimination d'erreurs de vocabulaire dans la convention collective susmentionnée.

Elle écrit **une première fois** le 30 janvier 1986 pour suggérer aux différentes parties à la négociation, aux 24 arbitres de grief nommés dans la convention et au ministre de l'Éducation, M. Claude Ryan, d'éviter, dans la convention collective à venir, un certain nombre de fautes de français qu'elle avait relevées dans le décret de 1983-1985 tenant lieu de convention collective. Le ministre répond le 24 février suivant :

Après avoir examiné la liste des exemples à l'aide desquels vous avez illustré votre point de vue, je dois convenir que vous avez raison. Un laisser-aller dangereux s'est

suite à la page 5

### SOMMAIRE

	Page		
L'ASULF, une association nécessaire .....	2	COURRIEL, né de père inconnu.....	10
Les québécismes dans <i>Le Petit Larousse</i> 2004 .....	3	Madame est scénogénique.....	11
Fautes dans la convention des enseignants .....	7	Corrections aux statuts de l'A.Q.R.P. ....	11
La révision linguistique des statuts de la CSQ.....	7	La contribution financière de certains membres .....	12
André Gaulin reçoit le prix Georges-Émile-Lapalme .....	8		
Je pense piétons .....	8		
Grenier aux nouvelles— « Boxing Day » .....	9		
Le temps d'agir! .....	10		

En outre du bulletin, le présent envoi contient  
**l'avis de cotisation et le reçu pour usage  
fiscal.**

## L'ASULF, UNE ASSOCIATION NÉCESSAIRE

Une nouvelle année commence pour l'ASULF, la dix-huitième. Bien des résultats intéressants ont été obtenus, mais beaucoup de démarches n'ont rien donné. Il suffit de penser à la convention collective des enseignants dont il est question dans le présent bulletin.

L'ASULF a invité les nouvelles villes résultant des fusions : Montréal, Québec, Sherbrooke, Longueuil, Trois-Rivières, Shawinigan, Rimouski, Lévis, Chicoutimi-Jonquière, Salaberry et Gatineau, de même que les syndicats représentant leurs personnels, à supprimer une trentaine de fautes de vocabulaire dans les nouvelles conventions collectives. Certaines instances n'ont pas répondu, d'autres ont envoyé un simple accusé de réception, enfin quelques-unes nous ont assuré qu'elles feraient leur possible. Le souci de la correction de la langue ne semble pas faire partie des préoccupations du monde du travail, sauf en théorie.

La Place Québec à Québec, qui n'a rien d'une place, s'appelle toujours « place », en dépit des interventions de l'association, même si on lui a promis de remplacer cette dénomination. Que dire de la place du Commerce à Verdun, qui est n'importe quoi, sauf une place! La Commission de toponymie a tout de même jugé que c'en était une. Une telle décision est incompréhensible.

La principale gare routière au Québec située en plein cœur de Montréal s'appelle toujours « Station centrale ». Ses propriétaires tiennent à cette appellation, calquée de l'anglais, dénoncée maintes et maintes fois, y compris par l'Office de la langue française, et se moquent de ceux qui les critiquent. Dans certaines villes, des rues sont appelées « rue du Centre civique » et des bâtiments municipaux « Centre civique ». Il a été impossible jusqu'à présent de faire disparaître ces calques de l'anglais.

On pourrait citer d'autres exemples où la langue publique est écorchée impunément. L'ASULF doit-elle abandonner la lutte? NON. Après tout, c'est grâce à elle que la « Place de la Justice » à Québec et la « Maison de la Justice » à Chicoutimi sont redevenues des palais de justice et les corporations professionnelles des ordres professionnels. Elle ne peut oublier le succès de l'introduction du mot « courriel » et le sauvetage du mot « hôpital », supplanté pendant quelques années par « site », « campus » et « pavillon ».

Il lui faut aussi poursuivre le combat contre « boxing day », « détour », « être à l'emploi de » et d'autres erreurs semblables.

Robert AUCLAIR

L'Expression juste est publié par  
l'Association pour le soutien et l'usage  
de la langue française (ASULF)

fondée en 1986 sous le nom de

Association des usagers de la langue française

1043, rue du Long-Sault  
Sainte-Foy G1W 3Z8

Téléphone (418) 654-1649

Télécopieur (418) 654-0916

Courriel

association@asulf.org

Site Internet

www.asulf.org

### Conseil d'administration

Président Robert AUCLAIR

Vice-président Jean BARIL

Secrétaire Yvon DELISLE

Trésorier Étienne GIASSON

Membres Serge BOUCHARD

Lola LeBRASSEUR

Réal MIREAULT

Rédaction Robert AUCLAIR

Révision Léone TREMBLAY

Yvon DELISLE

Mise en page Andrée CHAMPAGNE

Impression Graphica

Publication semestrielle

Tirage 1 000 exemplaires

L'adhésion à l'Association inclut  
l'abonnement à *L'Expression juste*.  
L'ASULF encourage la reproduction  
totale ou partielle des textes du  
bulletin à condition d'en mentionner  
la source.

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec

Bibliothèque nationale du Canada

ISSN 1209-434X

## Les québécismes dans *Le Petit Larousse 2004*

La place faite aux québécismes dans *Le Petit Larousse illustré*, édition 2004, a entraîné la parution de plusieurs articles sur le sujet, dont l'un sur ses nouveautés. Plusieurs québécismes retenus dans ce dictionnaire ont fait l'objet de critiques.

Les collaborateurs québécois de Larousse soutiennent qu'il ne faut omettre aucun mot consacré par l'usage dans un dictionnaire de langue. Ils insistent sur la distinction à faire entre un dictionnaire de terminologie et un dictionnaire de langue. Ils précisent que les québécismes retenus sont des mots usuels. Pour eux, la règle est claire : suivre l'usage. Que penser de cette double affirmation?

### un dictionnaire de langue

Est bien fondée la distinction entre un dictionnaire de terminologie et un dictionnaire de langue. Il demeure que l'inscription d'un mot dans un dictionnaire de langue est vue par tout lecteur comme son acceptation pure et simple, surtout si aucun commentaire ne l'accompagne. En somme, lorsqu'on voit un mot dans le *Larousse*, on conclut qu'il est bon et qu'on peut l'utiliser en toutes circonstances. On ne peut faire fi de cette réalité.

### la règle de l'usage vaut-elle de façon absolue?

Cela va de soi que l'usage est la règle dans un pays normal au point de vue linguistique, c'est-à-dire dans lequel la langue se développe naturellement, sans entraves. On pense alors au français en France ou à l'anglais en Angleterre. Il saute aux yeux que le Québec n'est pas un pays normal à ce point de vue. Notre peuple, décapité de son élite en 1760, a été coupé du monde francophone pendant plus de 150 ans. Il a survécu dans un milieu où la langue dominatrice, la seule utile, était l'anglais, avec les conséquences évidentes que tout

le monde connaît pour la qualité de la langue française. C'est ce qui a fait dire à Gilles Vigneault que sa langue était du français puni.

L'État a adopté en 1977 la Charte de la langue française pour donner d'abord à cette langue un statut qui la valorise, mais aussi pour en améliorer la qualité qui a été altérée dans le passé par les conditions précitées. Il a donc voulu opérer un redressement en matière de qualité. Des progrès ont été réalisés depuis trente ans en matière de vocabulaire, grâce au travail de l'Office de la langue française et de personnes de toutes les couches de la société. On a dû corriger des centaines d'usages erronés, même si certains étaient séculaires, et faire face aux résistances de ceux qui préféraient conserver leurs vieilles habitudes. Bref, il a fallu aller à l'encontre de l'usage d'ici lorsqu'il était fautif. C'était une démarche nécessaire entreprise en général avec l'accord de la population et la coopération de brillants linguistes. Ce travail n'est toutefois pas terminé et il faut le poursuivre.

Il ne suffit pas qu'un terme soit usuel au Québec pour lui reconnaître un titre de noblesse. Ainsi, certains favorisent « vidanges » et son dérivé « vidangeurs », et d'autres écrivent « ordures » et « éboueurs », pour désigner la même réalité. Dans quelle proportion? C'est difficile à dire. Il demeure que « vidanges » est le terme utilisé surtout à l'oral et qu'il n'appartient plus au bon usage d'ici. Le législateur, l'Administration et les auteurs ont opté pour le mot « ordures ». À la longue, cet emploi a un effet d'entraînement qui favorise l'usage du mot « ordures ». Au reste, quel intérêt y a-t-il à vouloir empêcher le mot « vidanges » de dépérir au profit d'« ordures »? Le législateur et l'Administration devraient-ils faire marche arrière, abandonner le mot « ordures » et adopter celui de « vidanges »? Poser la question, c'est y répondre.

Il ne faut pas se surprendre de divergences d'opinions pour l'acceptation de plusieurs québécismes. Certains font l'unanimité ou presque, d'autres sont l'objet d'avis partagés et d'autres enfin sont fortement critiqués. Les choix du *Petit Larousse* 2004 ne font pas toujours consensus dans la communauté linguistique québécoise, surtout lorsqu'ils reflètent le choix d'une école plutôt réfractaire à la normalisation. L'exemple suivant qui concerne la langue publique, en l'occurrence un terme de la signalisation routière, est renversant, troublant même, pour ne pas dire plus.

### **le mot « détour »**

L'ASULF demande à l'Office en 1999 de normaliser le mot « déviation » pour remplacer « détour », conformément à l'avis de recommandation publié en 1980 à la *Gazette officielle* et **incontesté pendant vingt ans**. Le ministère des Transports continue néanmoins d'utiliser le mot « détour » dans la signalisation routière. Il écrit à l'ASULF qu'il craint que l'emploi du mot « déviation » ne nuise à la sécurité des usagers de la route parce que les anglophones, des touristes en particulier, ne comprendraient pas le sens de « déviation », même au-dessus d'un pictogramme. Voilà la raison déclarée de l'opposition de ce ministère. Il faut de l'imagination pour avancer un tel argument. À ce compte, il devrait privilégier l'emploi de « stop » au lieu d'« arrêt ».

Pendant cette période, le Conseil de la langue française suggère plusieurs fois l'emploi de « déviation ». Le conseiller juridique de l'Office est du même avis. La Commission de terminologie de l'Office, composée de linguistes chevronnés, recommande la normalisation de ce mot. Elle reprend alors l'avis unanime des auteurs qui ont écrit sur le sujet depuis

des années, y compris celui de l'Office. Dans un geste imprévisible et exceptionnel, l'Office passe outre à cette recommandation et accepte le mot « détour », ce qui entraîne la démission de plusieurs membres de cette commission. L'Office cède devant le ministère des Transports et adopte un texte alambiqué visant exclusivement à justifier le maintien du mot « détour » sur les panneaux de signalisation.

Voilà où mène la norme dite de l'usage au Québec quand on ne veut déranger personne. C'est vraiment avancer en arrière! Et pour comble, *Le Petit Larousse* 2004 accueille le mot « détour » dans ce sens; il devrait le retirer à la prochaine édition. *Le Grand Dictionnaire terminologique*, à l'origine de cette déviation linguistique, devrait en faire autant. Espérons pour 2005!

### **Conclusion**

Ce dictionnaire ne doit pas s'en tenir à l'avis d'une école, mais puiser à plusieurs sources au Québec. Nous pensons à des auteurs bien connus comme Noëlle Guillon, Robert Dubuc, Guy Bertrand, Camil Chouinard, Hélène Cajolet-Laganière et Pierre Martel, Constance Forest et Denise Boudreau (Le Colpron), Jacques Laurin, Marie-Éva de Villers, Paul Roux, Jean-Claude Corbeil, Gaston Dulong, Lionel Meney et Jean Darbelnet.

Une consultation de cette envergure permettrait au *Petit Larousse* de retenir des québécismes largement acceptés au Québec plutôt que des québécismes cultivés par un groupe en particulier et parfois fortement contestés. Ce dictionnaire, populaire au Québec, serait alors l'écho du consensus québécois et il aurait un rôle rassembleur.

-----

### **L'ASULF perd deux membres de longue date**

L'honorable juge Pierre Bergeron, retraité de la Cour supérieure à Chicoutimi, est décédé le 21 juillet 2003.

L'honorable juge Raymond P. Boyer, de la Cour du Québec à Salaberry-de-Valleyfield, est décédé le 24 décembre dernier.

L'ASULF offre ses condoléances aux familles éprouvées.

## Lettre au ministre de l'Éducation (suite)

introduit dans la rédaction de nombreux textes à caractère administratif. Il faut exercer de ce côté une vigilance constante.

J'entends demander aux représentants du ministère de l'Éducation à la table de négociations qui commencera bientôt ses travaux de faire montre à cet égard d'une grande vigilance.

L'ASULF intervient **une deuxième fois** le 22 décembre 1987 pour faire des suggestions concernant le vocabulaire de la convention collective de 1986-1988. Elle s'adresse aux parties et à plusieurs autres groupes soucieux de la qualité de la langue. Le ministre Claude Ryan écrit le 14 janvier 1988 :

Je regrette qu'il n'ait pas été possible de tenir compte davantage d'un vœu dont votre association nous avait déjà saisis bien avant la mise au point du texte que vous avez examiné. J'espère que, d'ores et déjà, nous pourrions prendre certaines dispositions qui nous permettraient de faire mieux à l'occasion de la prochaine ronde de négociations collectives.

Je demande à mes collaborateurs de faire montre d'une vigilance particulièrement exercée à cet égard.

Elle revient à la charge **une troisième fois** le 28 février 1992. Elle écrit au ministre de l'Éducation d'alors, M. Michel Pagé, la situation étant toujours inchangée. Le ministre répond ce qui suit le 7 juillet 1992 :

Je peux cependant vous informer que lors des discussions que nous avons eues avec les représentants syndicaux, dans le cadre de la prolongation des conventions collectives, il a été convenu avec eux et nos partenaires que des équipes se mettront au travail pour apporter les corrections nécessaires en

vue de la prochaine ronde de négociations.

**Par la suite**, elle demande à l'Office de la langue française d'intervenir parce que la situation n'a pas été corrigée. L'Office accepte cette demande de notre association et affecte deux de ses linguistes, madame Ghislaine Pesant et M<sup>e</sup> Estelle Thibault, à la révision de cette convention collective. Elles en examinent avec soin le texte et font des recommandations exhaustives. Malheureusement, l'Office n'obtient pas plus de succès. Ce commentaire important est tout simplement oublié, sans protestation de l'Office.

C'est dire que l'ASULF est intervenue à maintes reprises sans succès depuis plus de 17 ans, même si tout le monde a reconnu chaque fois qu'elle avait raison. Doit-on conclure qu'il est impossible au Québec de corriger des fautes de vocabulaire dans une convention collective applicable au personnel enseignant du secteur public? Si la réponse devait être oui, ce serait à désespérer de l'avenir de la langue au Québec.

Si la situation est aussi déplorable aujourd'hui, c'est parce que **les parties**, soit le ministère de l'Éducation, les organismes syndicaux et les conseils scolaires **ne se sont pas donné la peine de corriger les fautes de français signalées**. La présence de fautes de français, celles du vocabulaire en particulier, dans un document de cette importance, ne les gêne pas vraiment. C'est incroyable, mais vrai. Nous osons même ajouter que c'est scandaleux. Par parties, il faut entendre forcément les signataires de cette convention, mais aussi et surtout, devrions-nous dire, les négociateurs et les négociatrices qui ont toutes sortes de prétextes, à défaut d'arguments, pour ne pas faire le moindre effort, afin d'améliorer la langue de cette entente en dépit des directives reçues.

L'ASULF, qui a fait plusieurs interventions semblables au cours des années

### **Lettre au ministre de l'Éducation** (suite)

concernant des conventions collectives dans d'autres branches d'activité, s'est fait répondre *ad nauseam* qu'on ne pouvait pas corriger le vocabulaire d'une convention collective à cause de la jurisprudence qui a interprété les termes qu'on y trouve. Tout récemment encore, on vient de nous écrire que les textes actuels sont le fruit de 35 ans de négociations et d'interprétations juridiques et qu'il est ardu d'y apporter quelque modification, même s'il s'agit d'une modification portant sur la forme. Une telle affirmation est probablement faite de bonne foi, mais elle n'en est pas moins absolument sans fondement.

**Il est très facile de corriger rapidement**, nous insistons sur cette double affirmation, des erreurs de vocabulaire sans mettre en danger la sécurité juridique des parties. Il faut avoir d'abord le souci de la correction de la langue, ensuite la volonté de redresser la situation et enfin le courage de se mettre au travail. Quand on veut, on peut. Ainsi, il y a quelques années, les parties ont décidé de désexiser leur convention collective; elles ont signé une entente à ce sujet (l'annexe XL) et elles l'ont exécutée à la lettre, dans les moindres détails, même si le résultat est plus ou moins heureux. Que les parties fassent preuve du même souci pour la correction de la langue et l'opération se fera avec succès et en douceur.

**En conclusion**, il est temps de mettre fin au scandale qui perdure. Il ne faut plus que le personnel enseignant continue d'être régi par un texte comme celui-là, qui alimente aussi en fautes les fonctionnaires du ministère de l'Éducation et les cadres syndicaux et scolaires. Bref, il faut assécher cette source de pollution linguistique. Bravo pour les cours de perfectionnement en français aux jeunes qui se destinent à l'enseignement, mais à condition que cette convention collective ne neutralise pas cet enseignement. Le monde de l'éducation doit donner l'exemple en la matière. Noblesse oblige!

Nous souhaitons, Monsieur le Ministre, vous un ex-recteur d'université, que vous preniez le taureau par les cornes et que vous ordonniez à votre équipe de négociation de corriger d'abord les erreurs de vocabulaire dénoncées depuis longtemps et ensuite de faire un effort pour améliorer la rédaction de cette convention de façon générale, en tenant compte des recommandations de l'Office. De plus, ordonnez-lui de vous faire rapport au cours des négociations afin d'éviter que l'ordre que vous pourriez donner subisse le même sort que celui de vos prédécesseurs. Enfin, n'allez pas signer la nouvelle convention collective sans vous assurer que vos négociateurs ont respecté votre volonté.

Rendez ce service à notre langue tandis que vous occupez une fonction qui vous permet d'agir. La patrie vous en sera reconnaissante! L'ASULF et tous les amants de la langue française attendent depuis 17 ans. C'est assez!

**Nous joignons à la présente** les suggestions de l'ASULF portant sur la convention actuelle de même que celles qu'elle a faites en 1992 portant sur la convention 1989-1991. Deux coupures de journaux illustrent ce fait.

Nous expédions une copie du présent envoi à la CSQ, à la FSE, à la FCSQ et au CPNCF de même qu'à l'OQLF. L'Office se fera sûrement un devoir et un plaisir de vous accompagner dans la révision du texte de la convention collective, si vous le jugez à propos.

Au cas où vous vous interrogeriez sur la crédibilité de l'ASULF, nous vous suggérons de consulter, par exemple, Pierre Martel ou Hélène Cajolet-Laganière ou encore l'Office québécois de la langue française.

Veillez croire, Monsieur le Ministre, à nos sentiments très distingués.

Le président,

Robert AUCLAIR

FAUTES DANS LA CONVENTION DES ENSEIGNANTS  
(quelques exemples)

enseignant régulier (regular)	au lieu de	enseignant permanent
enseignant à l'emploi de (in the employ of)	"	salarié de, qui travaille à la commission
circonstances incontrôlables (uncontrollable), raisons hors de son contrôle (beyond his control)	"	circonstances imprévisibles, indépendantes de la volonté de, imprévues
juridiction de la commission (jurisdiction)	"	compétence, autorité
poste à combler (to fill a post)	"	pourvoir à un poste
avantage monétaire (monetary)	"	pécuniaire, salarial
jours à être fixés (tournure calquée de l'anglais)	"	jours à fixer (forme active)
défrayer les frais de transport (to defray the cost of)	"	payer les frais. On défraie quelqu'un de quelque chose
bris de contrat (breach of contract)	"	violation, rupture, non-exécution
audition d'un tribunal	"	audience
semaine régulière (regular)	"	semaine normale
sentence finale (final)	"	sans appel
paiement de la rétroactivité (back time)	"	rappel de salaire
prime de séparation (termination pay)	"	indemnité de fin d'emploi, de départ, de cessation d'emploi
les parties ci-haut (above)	"	parties ci-dessus. Le mot « ci-haut » n'existe pas.
disposer d'une objection (to dispose of)	"	trancher, décider
opération de machinerie lourde (operation)	"	conduite
émettre une attestation (to issue)	"	délivrer
enseignant référé par le Bureau (referred by)	"	dirigé par, adressé par
assigner un enseignant à des fonctions, à un poste (to assign somebody something)	"	affecter un enseignant à des fonctions On assigne une tâche à quelqu'un.



**LA RÉVISION LINGUISTIQUE DES STATUTS DE LA CSQ**

À sa réunion du 25 avril 2000, le conseil exécutif, ou mieux le bureau, de la Centrale des syndicats du Québec a décidé de « recommander au Congrès de mandater le Comité des statuts pour qu'il effectue, avec le concours des personnes compétentes, la révision linguistique complète des statuts de la CEQ au cours du prochain cycle triennal ».

Cette centrale, membre de l'ASULF, a demandé de faire la révision linguistique de ses statuts et règlements. Notre association a accepté cette invitation et s'est mise à la tâche.

La CSQ a fait siennes, au cours de son congrès tenu en juin dernier, la majorité des recommandations de notre association, de sorte que la qualité linguistique des statuts et règlements de cette centrale est nettement améliorée.

L'ASULF félicite la CSQ de cette initiative et elle est heureuse d'avoir été associée à ce travail.

## ANDRÉ GAULIN REÇOIT LE PRIX GEORGES-ÉMILE-LAPALME



André Gaulin, prix Georges-Émile-Lapalme

Le 18 novembre dernier, au cours d'une cérémonie à l'Assemblée nationale, l'un des membres de l'ASULF, André Gaulin, a reçu le prix Georges-Émile-Lapalme des mains de la ministre de la Culture et des Communications, madame Line Beauchamp. Ce prix couronne la carrière d'une personne ayant contribué de façon exceptionnelle à la qualité et au rayonnement de la langue française parlée ou écrite au Québec.

M. Gaulin a enseigné la littérature québécoise dans plusieurs universités sur trois continents et il a introduit l'enseignement universitaire de la chanson à l'Université Laval. Il a travaillé en qualité de coresponsable pour le genre poésie dans le *Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec* (tomes 2, 3, 4 et 5). Il a également fondé la revue *Québec Français*. Enfin, il a été député de la circonscription de Taschereau à l'Assemblée nationale.

L'ASULF félicite chaleureusement André Gaulin pour l'obtention de ce prix.



## JE PENSE PIÉTONS

Que penser de ce « Je pense piétons »? Quelques-uns de nos membres ont été intrigués par la publicité du ministère des Transports « *Je pense piétons!* ». Nous avons consulté l'Office québécois de la langue française qui nous a donné l'avis qui suit.

L'expression *Je pense piétons* nous semble tout à fait française bien que la structure soit peu fréquente. On observe toutefois cet emploi particulier du verbe *penser* avec différents noms : *penser sécurité, penser famille, penser avenir, etc.*, et ce, aussi bien au Québec qu'en France...

Cette structure, qui peut sembler suspecte, n'est pas exclusive au verbe *penser*. Qui s'étonnerait des expressions : *parler politique, parler affaires, parler travail, etc.*, où il y a là aussi absence de préposition et d'article devant le nom?

Il n'est pas indifférent de dire *Je pense piétons* plutôt que *Je pense aux piétons*, forme retenue par le ministère des Transports. L'apport direct du nom *piétons* au verbe *penser*, sans préposition et sans article, lui confère une valeur adverbiale : *penser piétons*, c'est une manière de penser, une nouvelle façon de penser en conduisant, c'est-à-dire en se préoccupant davantage des piétons, en gardant à l'esprit qu'il peut toujours y avoir des piétons à proximité et particulièrement lorsque l'on désire tourner à droite à un feu rouge. Cette valeur adverbiale est sensible également, par exemple, dans l'expression très courante *manger santé*, qui signifie « manger ce qui est bon pour la santé, manger de façon saine ou manger sainement ».

Si cette structure a été retenue à des fins publicitaires, c'est justement qu'elle frappe par son côté « elliptique » d'un plus grand impact sur la clientèle visée.





# GRENIER AUX NOUVELLES

Le bulletin-fax des professionnels en communication et en marketing du Québec

1495, rue Barré, Saint-Laurent (QC) H4L 4M5  
www.grenier-qc.ca Tél : (514) 747-3455 Te: (514) 747-3394

Le 8 décembre 2003

Volume 12 numéro 10 Page 1 / 3

CNW

Broadcast  
Webcast  
Fil de presse (514) 678-2520

## « BOXING DAY »

### Le GRENIER AUX NOUVELLES avec l'ASULF!

Dans sa livraison de son « bulletin-fax » du 8 décembre 2003, le GRENIER AUX NOUVELLES s'est soucié de soutenir notre campagne anti « Boxing Day ».

Ce bulletin est lu par plus de 15 000 publicitaires tous les lundis matin. De plus, dans le site Internet [www.grenier-qc.ca](http://www.grenier-qc.ca), la chronique Citation Caméo reprend le texte d'origine et l'enrichit de citations d'annonceurs qui utilisent la bonne terminologie.

Nous croyons que cette collaboration à la une du GRENIER AUX NOUVELLES et dans son site Internet rejoindra les rédacteurs publicitaires et l'ensemble des annonceurs.

MERCI à Normand Grenier d'encourager les publicitaires à améliorer la qualité de la langue!

Chaque membre est invité à faire un geste concret afin de favoriser l'emploi d'une appellation française pour désigner l'événement commercial du 26 décembre.

L'Association pour le soutien et l'usage de la langue française (ASULF) exhorte les publicitaires à éviter le terme anglais *Boxing Day* pour les Soldes d'après Noël. Selon les circonstances et les produits, l'ASULF rappelle l'usage correct utilisé par de nombreux annonceurs et médias l'an dernier. En voici quelques exemples :

Journal de Montréal	Cahier publicitaire intitulé "Soldes de Noël"
La Presse	Cahier publicitaire intitulé "Super aubaines d'après-Noël"
Winners	Semaine d'aubaines d'après Noël
Wal-Mart	Méga solde d'après-Noël ou Méga événement d'après-Noël
Future Shop	Solde d'Après Noël
La Baie	Solde d'après Noël ou Liquidation d'après Noël
Meubles Léon	Les Super soldes d'après Noël
Radio Shack	Solde d'après Noël
Moore's	Liquidation de fin d'année
Zellers	Solde d'après Noël
Linen Chest	Grand solde après Noël
Canadian Tire	Super solde d'après Noël
Espace Bell	Solde d'après Noël
Toys R us	Prix de solde de la semaine après Noël
Bureau en gros	Liquidation d'après Noël ou Aubaines d'après Noël
Les Ailes de la Mode	Solde du lendemain de Noël
Ameublements Tanguay	Le Grand Décompte
Signature Maurice Tanguay	Grand solde annuel
SAQ	Solde d'après Noël
Renaud-Bray	Solde d'après Noël
Archambault	Solde après Noël
Le Marché du store	Super solde
La Galerie du Meuble	Grand solde annuel

Aussi cette semaine, dans le Grenier aux nouvelles, apprenez où travaillent maintenant Pierre Bélanger (ex-Six Flags / La Ronde) et Jean-Marc Desnoyers (ex-BBDO Montréal).

Pour vous abonner au Grenier aux nouvelles

Questions ou commentaires

© Copyright Grenier aux Nouvelles. Tous droits réservés.  
Consultation et conception: 2B Interactive - Hébergement: [www.prestosite.com](http://www.prestosite.com)

## LE TEMPS D'AGIR!

The GALERIES LAFAYETTE!

France—Le Père Noël parle-t-il vraiment français?

Les Galeries Lafayette, prestigieux grand magasin parisien, sont devenues maintenant entièrement bilingues : pas un seul panneau de direction n'a pas sa traduction anglaise, on a même droit à 4<sup>e</sup> étage/4th Floor! Et certaines annonces sonores sont unilingues anglaises.

J'en profite d'ailleurs pour vous livrer un extrait du catalogue de jouets 2003 des Galeries Lafayette. Voici les noms des jouets destinés aux enfants des années 2000 à Paris :

Twister Moves, History, Mind diffusion Planet, Bluffer, Brainstorm, Password, Croc Dog, Memomind, Euromind, Novag Pack Initiation, Looky Style, Electronic Lab, Magna Doodle, Xoomy, Genius Silver, Space Odyssey Senior, Meccano City, Action Man Raid, Power Ranger DX Predazord, Battle Tank Infrarouge, Squad Forces, Jungle Truck, Battle Truck, Basic Plan, Full Jumper, Electronic Goal Blaster, Babyfoot Millenium, Dance Studio, My Model, Commercial Fashion, My Scene Bryant, Bratz Boys Surf Style, Winter Collection, Dance'n Flex, My Beautiful Mermaid, Vanity Rigide, Baby Born, Rock a Bye, Pressing Center, Fun Market, Super Cook Tradition, Perfect Cook, Baby Pilote, Tonic Bike, Metal Trike.

Je vous l'avoue, tout cela me rend bien triste.

Nicolas Prévost, France

NDLR—Adresse Internet des Galeries Lafayette : <http://www.galerieslafayette.com/>

Le message ci-dessus a été envoyé par un citoyen français, Nicolas Prévost, à IMPÉRATIF FRANÇAIS qui l'a reproduit dans son site internet : <http://www.imperatif-francais.org>

---

## COURRIEL, né de père inconnu

Le Soleil du 13 décembre 2003 a publié un article de Manon Lessard intitulé « Courriel, ou le mot sans père ». Dans cet article, l'auteure, après avoir cherché partout et consulté bien des gens, constate que plusieurs se souviennent d'avoir vu le mot circuler depuis une dizaine d'années, mais personne ne peut établir la paternité de ce mot.

Il demeure que c'est le Québec qui l'a fait connaître en Belgique, en France et en Suisse. Qui en a répandu l'usage au Québec? Bien des gens, certes, à commencer par l'Office de la langue française qui l'a recommandé par un avis à la *Gazette officielle* en 1998. L'ASULF, quant à elle, prétend en avoir été le principal diffuseur ici. Elle a pourchassé sans relâche pendant des années le mot « e-mail », ici et même en Europe, par l'envoi de plus de 800 lettres personnalisées adressées à ses utilisateurs, la plupart du temps des entreprises commerciales et industrielles, des organismes publics et parapublics et des associations.

En somme, l'ASULF se félicite, à défaut de l'être par d'autres, du succès de l'implantation de ce mot au Québec.

## MADAME EST SCÉNOGÉNIQUE

Est-ce faire un compliment ou non que de dire à une personne qu'elle est scénogénique? Ne fouillez pas dans les dictionnaires pour connaître le sens de ce mot, sauf si vous consultez *Le Grand Dictionnaire terminologique* (GDT) de l'Office québécois de la langue française.

L'adjectif « scénogénique » y est défini de la façon suivante :

Qui possède des qualités, notamment un charme captivant, que la scène met particulièrement en valeur.

Cette définition est suivie de la note ci-dessous :

On dira d'une comédienne dont le charme et la présence sur scène séduisent et captivent l'auditoire qu'elle est scénogénique. Le terme *scénogénique*, rare en français n'a pas d'équivalent exact en anglais. Le terme *charismatic* s'en approche cependant, puisque le substantif anglais *charisma*, dont il dérive, peut faire référence au charme captivant qu'exerce quelqu'un (notamment une vedette du cinéma) sur son public.

Il faut savoir que l'entrée de ce mot dans le GDT fait suite à une demande de l'un de nos membres, M. Denis Giguère. L'Office québécois de la langue française a étudié cette suggestion et il l'a acceptée dans les termes suivants.

Votre demande a été examinée avec attention, et des recherches terminologiques ont été conduites à cet égard. Il en ressort que le terme *scénogénique*, dont la morphologie est de bon aloi, existe déjà! Seulement, il est ce que nous appelons un hapax, c'est-à-dire un terme qui n'est attesté qu'une seule fois dans notre documentation. Malgré sa très faible fréquence d'usage, nous avons le plaisir de vous annoncer que l'adjectif *scénogénique* figurera dans *Le Grand Dictionnaire terminologique* (GDT).

Voilà! Félicitations à M. Giguère qui a enrichi le dictionnaire d'un mot nouveau.

~~~~~

## CORRECTIONS AUX STATUTS DE L'A.Q.R.P.

L'Association des retraités des secteurs public et parapublic a modifié ses statuts pour incorporer plusieurs suggestions de forme de l'ASULF.

Ainsi, une réunion régulière est devenue une assemblée ordinaire et une assemblée spéciale est devenue une assemblée extraordinaire. Des membres réguliers sont devenus des membres actifs, les jours de calendrier sont maintenant des jours civils, on pourvoit à une vacance au lieu de la combler, etc.

Il reste quelques autres termes à corriger, mais il s'agit d'un excellent départ dont il y a lieu de féliciter cette association.

# LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE CERTAINS MEMBRES

L'ASULF apprécie la générosité des membres qui lui versent une aide financière.  
Ces contributions se répartissent de la façon suivante :

- 33 membres versent une somme allant de 50 \$ à 100 \$
- 12 membres versent la somme de 100 \$
- 3 membres versent une somme allant de 150 \$ à 300 \$
- 2 membres versent la somme de 500 \$
- 1 membre verse la somme de 1000 \$

S'ajoutent les membres à vie suivants :

Denis Leclerc  
Réal Mireault

Denise Thivierge-Dufour  
Benoît Thouin

Une mention du don original d'Aimé Gagné, un membre de la première heure. Il a cédé à l'ASULF une partie des revenus provenant de ses droits d'auteur par la vente de son volume *Le français au delà des mots*. Il a ainsi fait à l'ASULF un cadeau de 790,95 \$. Mille mercis!

L'ASULF remercie tous ces membres qui contribuent à son équilibre financier et souhaite qu'ils soient plus nombreux.



**Devenez membre de la seule association qui se consacre  
à la promotion d'une langue publique de qualité.  
Remplissez la fiche d'adhésion ci-dessous.**

|                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                          |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>ADHÉSION À L'ASSOCIATION POUR LE SOUTIEN ET L'USAGE DE LA LANGUE FRANÇAISE</b><br>Paiement à l'ordre de l'ASULF à l'adresse ci-dessous :<br>Boîte postale 10450 Sainte-Foy Québec G1V 4N1                                                                                     |                                                                                                                                                                          |
| <b>PERSONNE PHYSIQUE</b><br>Nom _____<br>Profession _____<br>Adresse _____<br>Code postal _____<br>Tél. : (dom.) _____<br>Tél. : (trav.) _____<br>Courriel : _____                                                                                                               | <b>PERSONNE MORALE</b><br>Dénomination _____<br>Type d'activité _____<br>Représentée par _____<br>Adresse _____<br>Code postal _____<br>Tél. : _____<br>Courriel : _____ |
| Cotisation annuelle <input type="checkbox"/> Personne physique : 30 \$ <input type="checkbox"/> Personne morale : 50 \$<br><input type="checkbox"/> Étudiant : 10 \$ <input type="checkbox"/> Cotisation de soutien : _____ \$<br><input type="checkbox"/> Membre à vie : 500 \$ |                                                                                                                                                                          |
| Date _____ Signature _____                                                                                                                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                          |